

REUNION DU 27 FEVRIER 2015

20H30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, REINERT Laurence, TOULZA Chantal, BRAUSSEN Jean-Luc, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, ARNOULD Laura, SCHMIT Martial.

Membres absents : LOSSON Johanna

1) Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2014 présentant un excédent de clôture de 170 774.64 euros.

2) Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2014 présentant un excédent de clôture de 171 126.69 euros, supérieur de 352.05 euros au compte administratif 2014. La différence étant due à l'intégration de la quote-part de la trésorerie du SIVOM VRD suite à sa dissolution.

3) Intégration de la trésorerie du SIVOM VRD au budget primitif 2015.

Afin d'intégrer la quote-part de la trésorerie du SIVOM VRD suite à sa dissolution, le Conseil Municipal décide d'augmenter le compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) d'un montant de 352.05 euros au budget primitif 2015.

4) Contrat d'entretien espaces verts

Le Conseil Municipal décide de confier à la Sté Commard de Holling l'entretien de :

- L'aire de jeux pour un montant de 2167.25 euros TTC.
- Des abords de la chapelle pour un montant de 331.56 euros TTC.
- De l'aire d'accueil, de l'accès au lotissement et du fossé en bordure de route pour un montant de 2541.24 euros TTC.
- Du cimetière pour un montant de 600.06 euros TTC.
- De prunus à la sortie du village pour un montant de 540 euros TTC.

5) Contrat d'entretien éclairage public

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien de l'éclairage public pour 2015 à l'Entreprise Lauer de Merten pour un montant de 309.60 euros TTC.

1) Dératisation 2015

Le Conseil Municipal décide de confier la dératisation pour 2015 à l'Entreprise Chimalor pour un montant de 310 euros HT.

2) Subvention Foyer Rural

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 2000 euros au foyer rural Velving-Valmunster.

3) Création d'un site internet

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 1840 euros HT de la Société Atmosphère Informatique pour la création d'un site internet.

Lu et approuvé :